

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

20170812017

Dossier complet le :

01/09/2017

N° d'enregistrement :

3017 ARA-DP-00725

#### 1. Intitulé du projet

Sarliève Sud - Création d'une voirie de desserte d'un lot d'activité, par la Communauté Urbaine de Clermont Auvergne Métropole.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Clermont Auvergne Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Olivier Bianchi, Président

RCS / SIRET

2 4 6 3 0 0 7 0 1 0 0 2 3 1

Forme juridique

Collectivité territoriale

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructure routière  4) Construction de route classée dans le domaine public d'un EPCI	Construction d'une voirie classique à double sens, accompagnée d'un axe modes doux et d'abords paysagers sur un linéaire de 1 160 mètres.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une voirie desservant une nouvelle implantation de la société CSP sur la zone d'activité de Sarliève Sud, au nord de la plateforme logistique d'Atac.

La barreau routier à créer, d'un peu plus d'un km, viendra se brancher sur la voirie existante (rue de la Fave) avant de se connecter au réseau viaire principal par le giratoire qui permet de rejoindre un second rond point sur l'avenue du midi. Pour atteindre le lot d'activité concerné, la nouvelle voie se dirige vers l'ouest sur environ 750 m depuis l'angle de la rue de la Fave avant de bifurquer vers le nord en contournant le bassin de rétention existant, en longeant la rase (système de fossés d'irrigation de la Limagne) sur environ 410 m linéaires.

Respectant l'échelle du site, le dimensionnement de l'aménagement se structure autour d'un profil en travers de 30 ml de moyenne (sections allant de 22 à 24 ml et de 35 à 37 ml) comprenant chaussée de 7 m, accotements, noues paysagères, haies champêtres, arbres d'alignements et axe mode doux (piéton-cycle).

## 4.2 Objectifs du projet

Assurer la desserte d'un lot d'activité exploitant plus de 25 000 m<sup>2</sup> de SP d'entrepôt, en acheminant les réseaux divers et en réalisant une voirie circulaire poids lourds et véhicules légers depuis le maillage existant au sud de la zone.

Cet objectif principal se décline en quelques enjeux ciblés par la collectivité :

- qualité d'insertion paysagère et environnementale (maintient des rases et haies champêtres existantes, plantations d'arbres d'alignement et de bosquet, création d'un cheminement pour les modes doux, maintien des dégagements de vue sur le grand paysage, maintien des accotements enherbés du chemin d'exploitation agricole...).
- fluidité de la desserte (schéma routier simple, efficacité et sécurité du branchement sur le maillage existant, dimensionnement du profil favorisant la visibilité et séparation des flux piétons et cycles).
- Réduction maximale de l'impact des travaux (recherche d'équilibre export/apport de matériaux, modification du nivellement naturel réduite au minimum, forte végétalisation aux abords directs de la chaussée pour absorption des écoulements de surface).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

En terme de planning, l'objectif de livraison est fixé au dernier trimestre de l'année 2018. Cependant, une phase intermédiaire doit permettre la réalisation d'une plateforme provisoire permettant l'accès au chantier de CSP pour le mois d'avril 2018.

Le décapage, l'ouverture des tranchées, l'installation des canalisations et la pose des fourreaux, la création des fosses pour les arbres d'alignement, le léger remblaiement au niveau de la connexion avec la rue de la Fave, les terrassements et la stabilisation de la plateforme doivent donc être réalisés avant cette échéance. Il est à noter que les terres décapées seront réutilisées sur site.

La pose des bordures, l'étalement des terres végétales, la mise en place des revêtements sur la chaussée et le cheminement modes doux, la mise en œuvre des marquages et de la signalisation, l'installation des plantations seront exécutés dans un second temps, pour une livraison complète en décembre 2018.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Circulation quotidienne de la centaine d'employés de la société CSP travaillant au sein de ce nouvel entrepôt, qui empruntent cet équipement en véhicule ou à vélo.

Passages fréquents de camions qui quittent ou rejoignent la plateforme logistique du site.

Certains utilisateurs du cheminement modes doux parcourent ce nouveau tronçon en reliant la coulée verte du Cendre et les arrières de la gare de Sarliève Cournon.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Saisine du SRA pour réalisation d'un diagnostic archéologique sur l'emprise de la future voirie.

Dossier de déclaration Loi sur l'eau.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface totale : 34 825	m <sup>2</sup>
Surface linéaire : 1 166	ml
Profil en travers section A : 22 à 24	ml
Profil en travers section B : 35 à 37	ml
Profil en travers section C : 27 à 29.50	ml

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue de la Fave  
63800 Cournon d'Auvergne

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 3° 17' 30" 36 Lat. 4 5° 72' 72" 62

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Cournon d'Auvergne uniquement

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de Cournon d'Auvergne - Arrêté
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT ANTARGAZ (Arrêté 2014/191-0007)  PPRI de l'Auzon PPRI Val d'Allier Clermontois PPRI Agglomération Clermontoise
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Gestion intégrée des eaux pluviales.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Anciens espaces agricoles, en zone à urbaniser dans le PLU de la commune de Cournon d'Auvergne (zonage 1AUI).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulation pour la desserte de la plateforme logistique. Circulation domicile travail des employés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Bruit engendré par la nouvelle circulation. Bruit généré par l'activité industrielle voisine et celle desservie (principalement des circulations internes).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage public sur la voirie et éclairage du cheminement mode doux.
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement CO2 dû à la circulation.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Eaux pluviales filtrées et bassin de rétention existant.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au niveau paysager, le maintien du système hydraulique original et le calage de la voirie sur les rases existantes permettra de conserver la lisibilité de l'organisation ancienne du site. La conservation des haies champêtres assurera la transition entre les espaces demeurant agricoles et les noues et accotement enherbés qui raccrochent la chaussée à l'environnement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification sortant du cadre défini par le PLU de la commune.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Qualité d'insertion paysagère
- Augmentation des plantations et des noues arborées
- Gestion intégrée des eaux pluviales
- Maintient des rases et du système hydraulique existant
- Création d'un axe de déplacements doux

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site concerné se trouvant en zone à urbaniser au PLU de Cournon et étant repéré comme une zone de développement stratégique, les travaux de voirie menés par Clermont Auvergne Métropole visant à desservir un lot d'activité s'intègrent dans une logique réglementaire encadrée et une logique stratégique partagée.

En dehors du périmètre du PPRI de l'agglomération, non concerné par le risque technologique et à bonne distance des zones naturelles inscrites, le barreau de voirie créé ne semble pas constituer un enjeu environnemental majeur. La collectivité aura tout de même pour objectif de minorer au maximum son impact sur le milieu et de réussir une insertion paysagère de qualité.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan d'implantation de la voirie à l'échelle 1/2000. Plan des parcelles concernées par l'aménagement. Plans de coupes détaillant les profils en travers des trois sections définies.

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

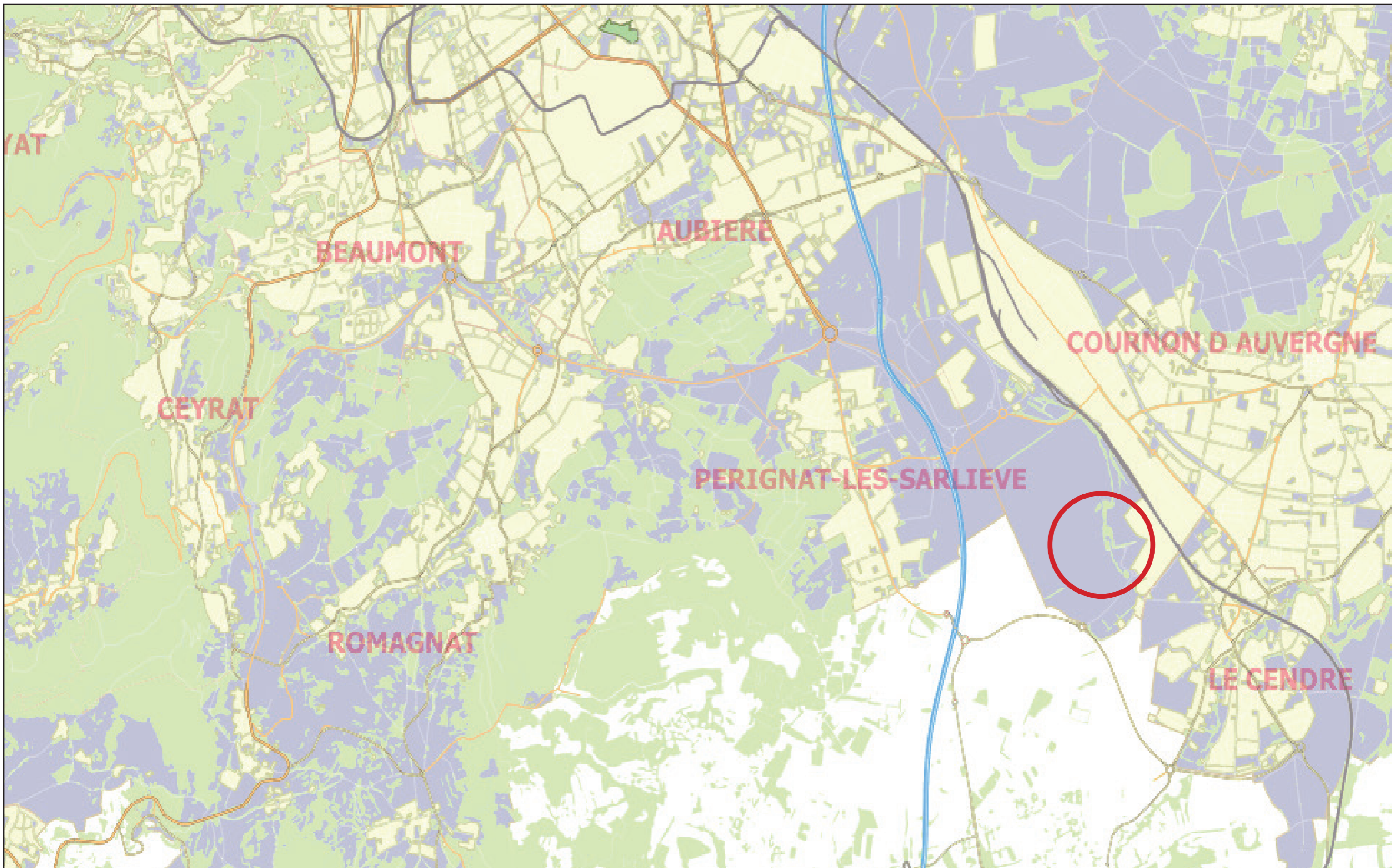
Fait à Clermont-Ferrand

le, 12/18/17

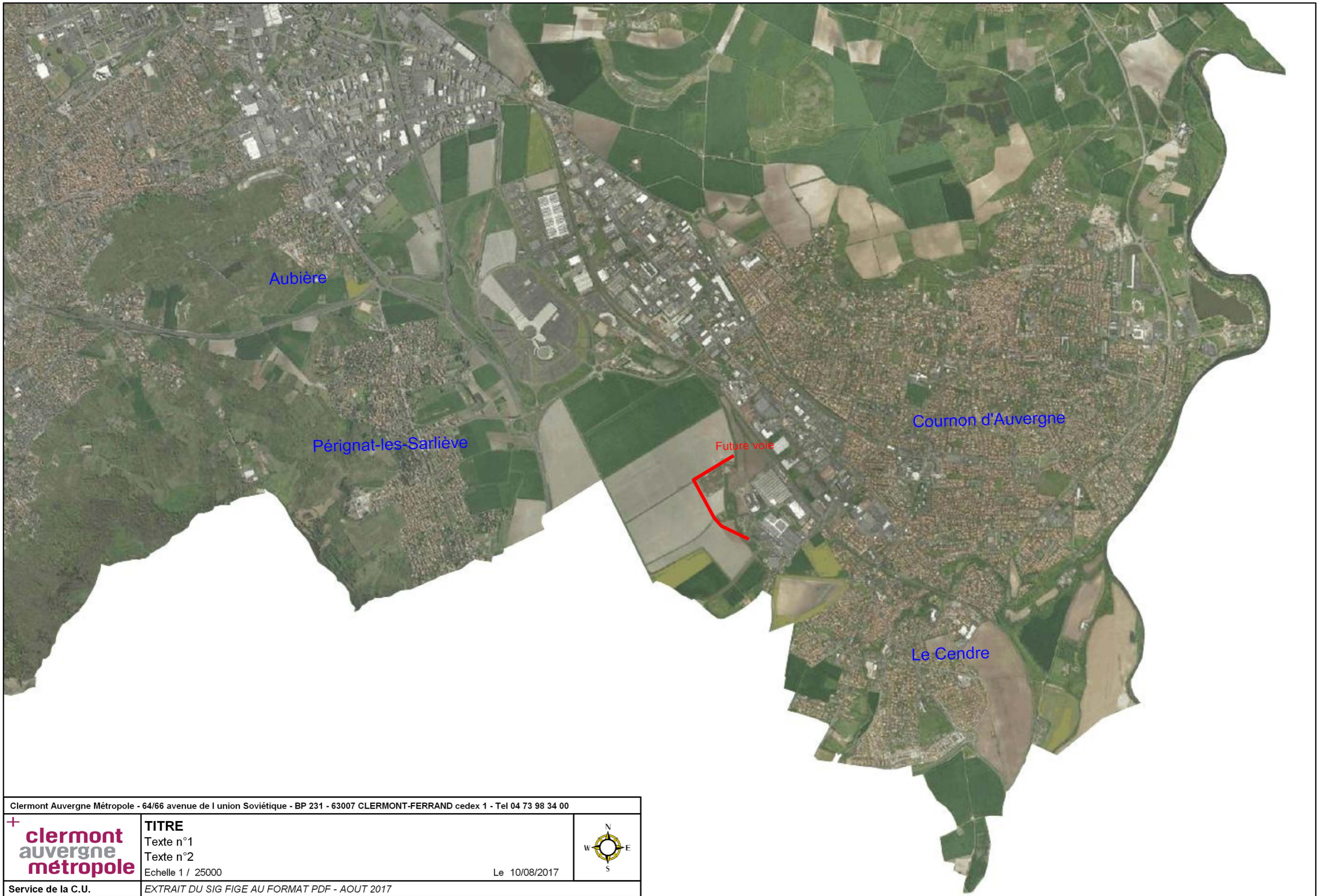
Signature

*Le Directeur Général Adjoint de l'Aménagement,*

  
T. TURLAN



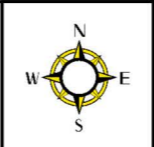
	<b>MAÎTRISE D'OUVRAGE</b> D.I.A.M. / MOU	<b>ZAE SARLIEVE SUD</b> <b>Plan de situation</b>		DATE IMPRESSION 15/06/2017	PÔLE SUD-EST	COMMUNE COURNON	PHASE ESQ
	<b>MAÎTRISE D'OEUVRE</b> D.I.A.M. / MOE			REF DOSSIER COU/07.B.17	CONCEPTEUR M. BREBION	ÉCHELLE SANS	N°PLAN 01/01



Clermont Auvergne Métropole - 64/66 avenue de l'union Soviétique - BP 231 - 63007 CLERMONT-FERRAND cedex 1 - Tel 04 73 98 34 00



**TITRE**  
Texte n°1  
Texte n°2  
Echelle 1 / 25000  
Le 10/08/2017



Service de la C.U.

EXTRAIT DU SIG FIGE AU FORMAT PDF - AOUT 2017

**ZAE SARLIEVE SUD**

DATE	COMMUNE	QUARTIER	REF. DOSSIER	DESSINATEUR	ECHELLE	N° PLAN
12/06/2017	COURNON	SARLIEVE	COU/07.B.17	J.SANS	1-1000 ème	

PHASE	<b>PARCELLES</b>
ESQ	


DATE	INDICE	MODIFICATION

**PARCELLES CONCERNEES**

- CE10
- YA11
- YB1
- YB2
- CB73
- CB74
- CB87
- CB77
- CB92

**SURFACE TOTALE**

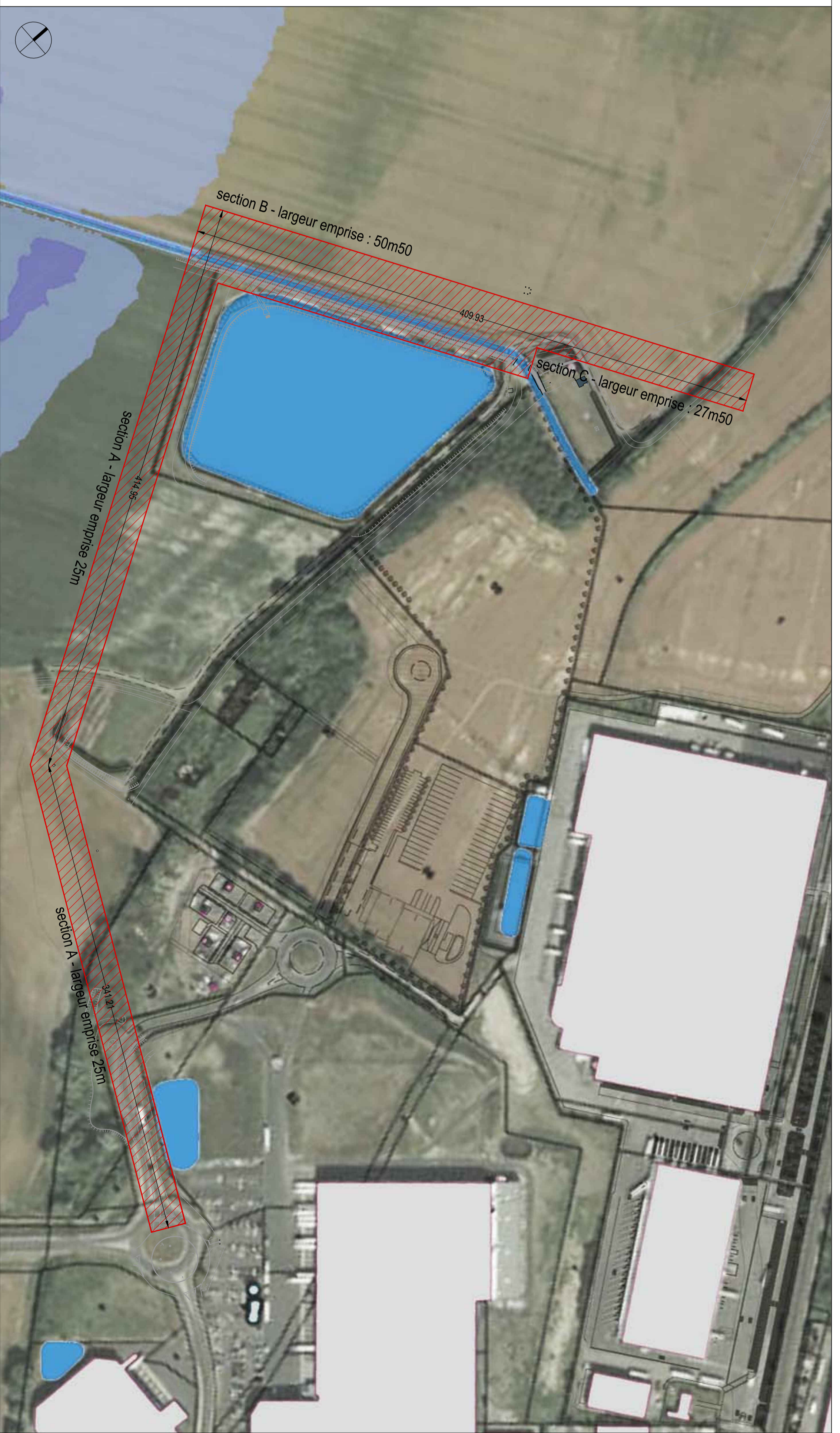
34825 m<sup>2</sup>



# ZAE SARLIEVE SUD

DATE	COMMUNE	QUARTIER	REF.DOSSIER	CONCEPTEUR	ECHELLE	N° PLAN
12/06/2017	COURNON	SARLIEVE	COU/07.B.17	M.BREBION	1/2000	01/01
PHASE	ESQ Plan d'emprise des voies de desserte					
KIDGAADJAM/maîtrise d'oeuvre/Conception/4-MARIE0-commune/Cournon/Sarlieve/COU-sarlieve sud ESQ.dwg						

DATE	INDICE	MODIFICATION



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Département :  
PUY DE DOME

Commune :  
COURNON D AUVERGNE

Section : YA  
Feuille : 000 YA 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/5000

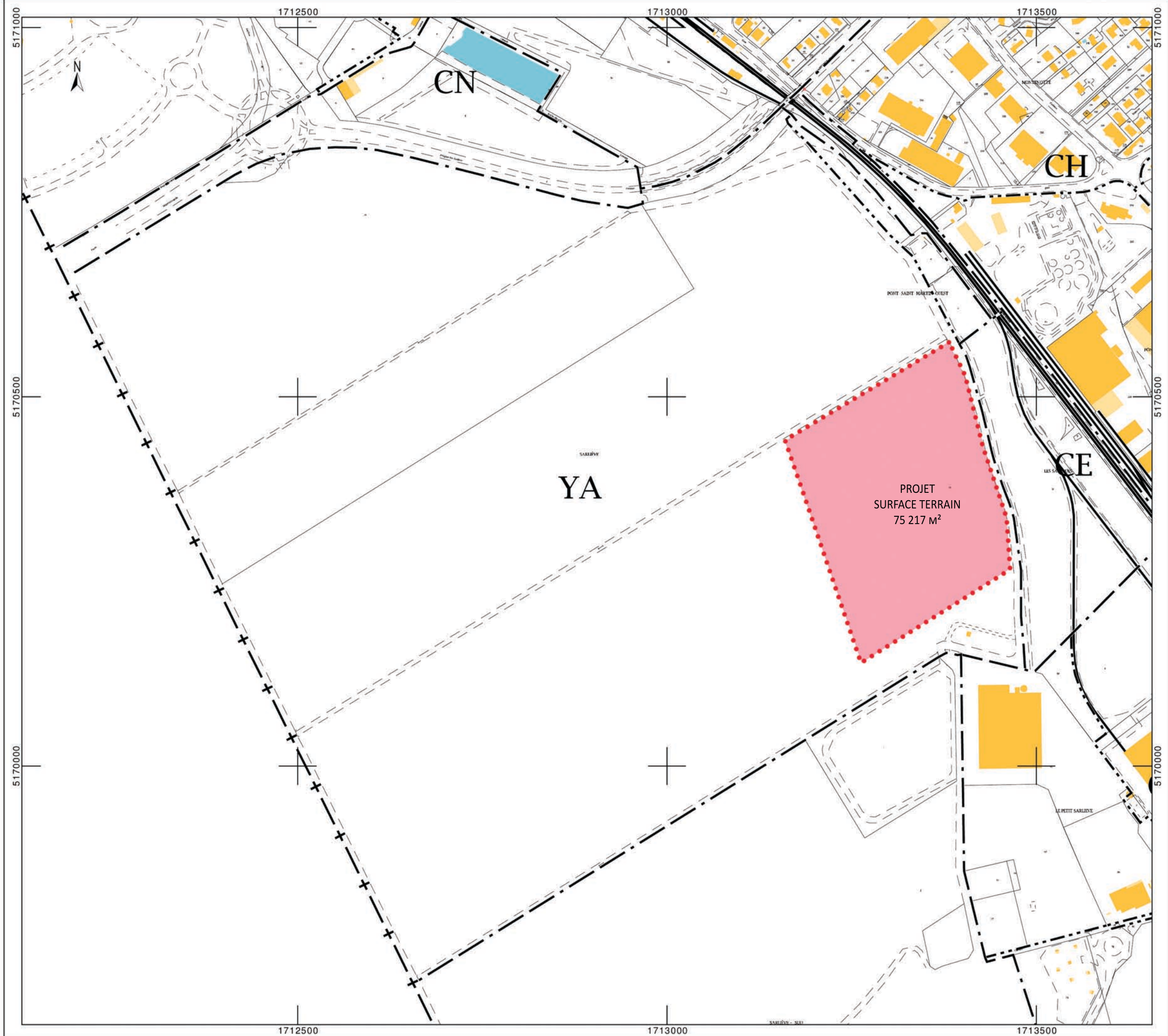
Date d'édition : 01/12/2016  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46

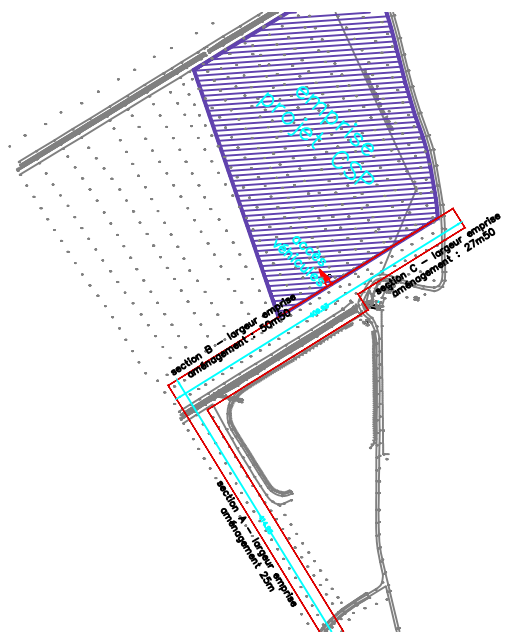
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
CLERMONT-FERRAND  
Centre des Finances Publiques Boulevard  
Berthelot 63033  
63033 CLERMONT-FERRAND CEDEX  
tél. 04 73 43 21 32 -fax 04 73 43 21 85  
cdif.clermont-ferrand@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2016 Ministère des Finances et des Comptes  
publics

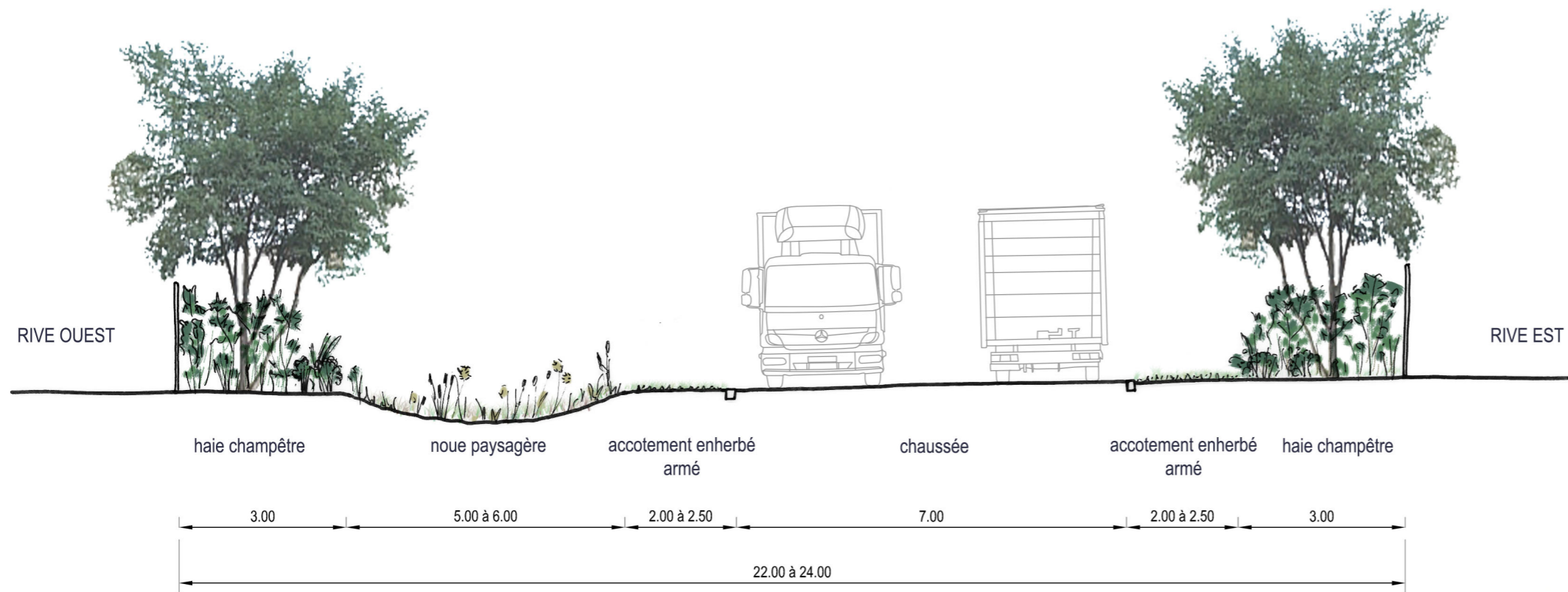




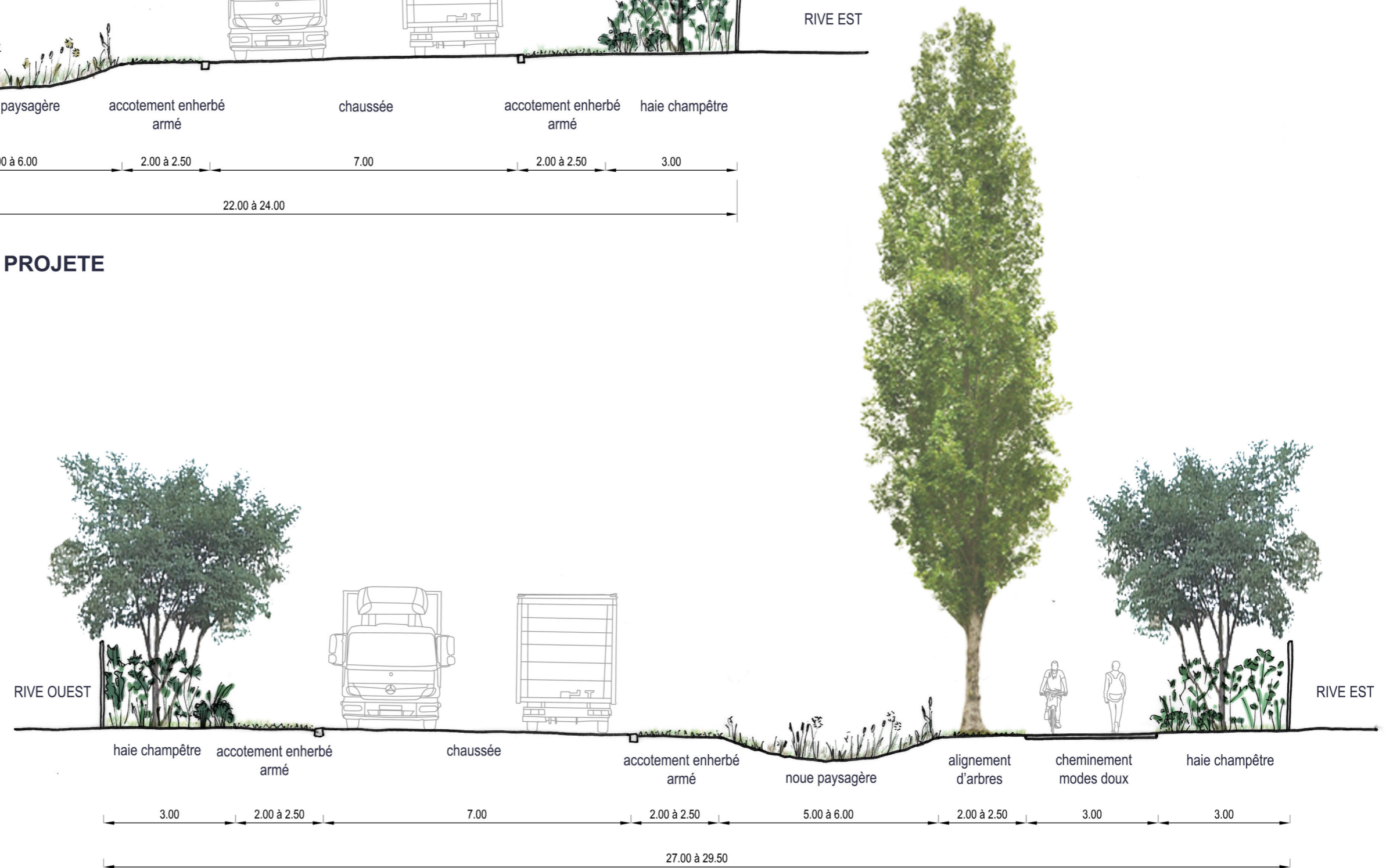




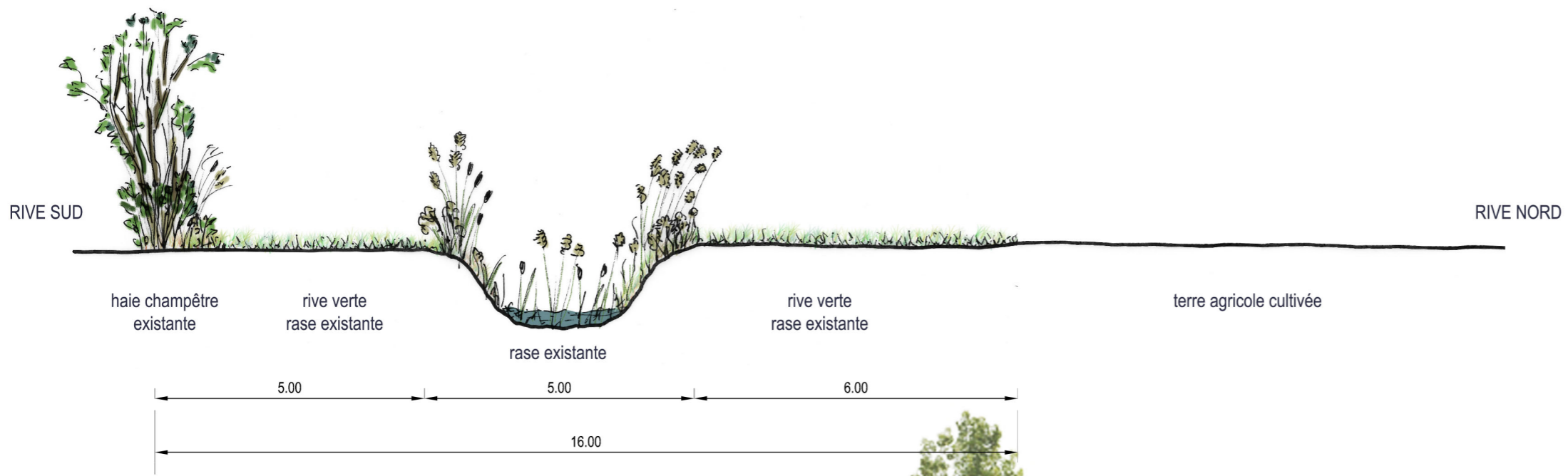




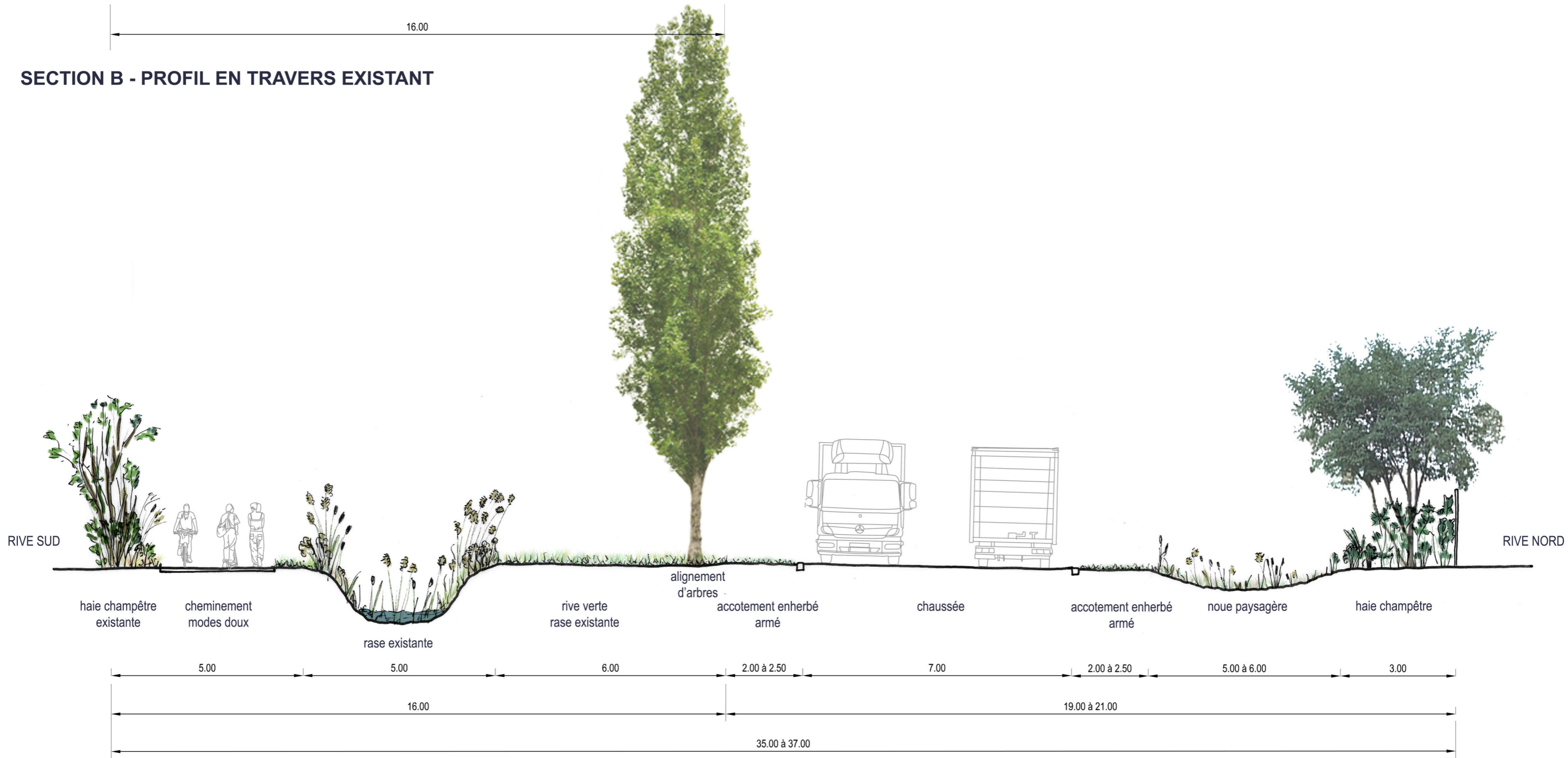
**SECTION A - PROFIL EN TRAVERS PROJETE**



**SECTION C - PROFIL EN TRAVERS PROJETE**



**SECTION B - PROFIL EN TRAVERS EXISTANT**



**SECTION B - PROFIL EN TRAVERS PROJETE**